



Vol dans vestiaire, restitution-convocation licenciement

Par **helene2627**, le **03/02/2019** à **15:34**

Bonjour,

J'ai volé dans les vestiaires de mon entreprise. J'ai restitué l'argent parce que j'ai pris conscience de mon acte mais la personne avait prévenue la direction.

Je viens de recevoir une lettre rar pour un entretien préalable pour une sanction pouvant aller jusqu'au licenciement. Même si je ne suis pas excusable, je peux peut être me défendre quand même. J'ai 22 ans et j'ai moins d 1 an d'ancienneté. Je venais de reprendre mon poste après plusieurs mois d'arrêt et j'étais en stress total. Pour achever le tout j'ai des problèmes financiers et une rupture très récente. Je sais bien que c'est pathétique d'essayer de se trouver des excuses mais depuis 1 mois je suis comme à coté de la plaque. la direction me convoque dans une semaine, mes problèmes ne les concerne pas (je ne peux pas me faire assister car il faut que cela soit un collègue!) mais bon je retourne tout ça dans ma tête, la honte d'avoir fait ça. Est ce que le fait que j'ai rendu de moi même l'argent peut jouer en ma faveur ?

Merci de bien vouloir me remettre les idées en place et me conseiller.

Par **morobar**, le **04/02/2019** à **08:30**

Bonjour,

Justement votre droit d'assistance est limité au personnel de l'entreprise.

Le vol dans les vestiaires est la hantise de tous les salariés et parait intolérable, et personne

ne va pleurer en cas de licenciement du voleur.

Il va donc falloir rapidement convaincre les salariés afin qu'une certaine pression s'exerce sur l'employeur pour éviter le licenciement.

C'est auprès des représentants du personnel qu'il faut d'abord présenter vos arguments.